



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 14 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe - M. VOINSON Philippe - M. HOLZER Alain -M. WARION Jacques -M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge -Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès -Mme LORETTE Delphine
Mme BONNEAU Sophie - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard -M. IEMETTI Jean Marc -M. BERNARD Philippe –
M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony -M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme ROJAS Magali - M.
MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge
M. MATHEY Dominique à M. LAPOINTE Denis – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. FAGOT REVURAT
Yannick à M. THOMAS Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. MATHIEU Denis – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean
Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. RAKOTONDRAMANITRA
Haja à M. BARTHELEMY Philippe I

Excusé(s) M. JOLY Philippe – M. GRANDADAM Daniel M. THIRY Philippe – M. FAUCHEUR Dominique

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 32

Pouvoirs : 10

Excusés : 4

Votants : 42

Date d'affichage : 4 avril 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre :

Absentions :

MOBILITE

51_03_2025

Transfert temporaire de la compétence AOM au PETR du Val de Lorraine dans le cadre d'une étude de coopération entre les AOM

Franck DIEDLER, vice-président en charge des Mobilités informe les membres du Conseil communautaire que le PETR du Val de Lorraine et ses EPCI membres ont souhaité lancer une étude portant sur les axes de coopération possibles entre AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) à l'échelle du Val de Lorraine, ainsi qu'entre celles-ci et les AOM limitrophes.

Dans un souci de cohérence du projet, et dans une logique de coopération inter AOM ; le conseil syndical du PETR, réunissant les représentants des 4 EPCI-membres : CC du Bassin de Pompey, CC du Bassin de Pont-à-Mousson, CC de Mad&Moselle, CC de Seille et Grand Couronné, a décidé de confier le portage de l'étude au PETR du Val de Lorraine, conformément aux missions inscrites dans ses statuts (Cf. article 6 : (...) observation et analyse prospective, afin de disposer d'outils d'aide à la décision pouvant se décliner à l'échelle territoriale des communautés de communes ; définition et animation de stratégies communes dans une logique de co-construction et de co-production dans les domaines de (...) la Mobilité).

Afin de valider le cadre de cette étude et pouvoir bénéficier des subventions notamment régionales pour son financement, il a été demandé au PETR et à ses 4 EPCI de conventionner dans le cadre d'une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

		Dépenses prévisionnelles (en € TTC)		Recettes prévisionnelles (en € TTC)	
MAPA	Tranche ferme (Etude AOM)	38 160,00 €	Subventions sollicitées	Région Grand Est	29 730,00 €
	Tranches optionnelles (PdMS)	15 720,00 €		Banque des Territoires	13 965,00 €
			Autofinancement		13 965,00 €
Hors MAPA	Expérimentation	3 780,00 €			
TOTAL		57 660,00 €	TOTAL	57 660,00 €	

Une convention ayant pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de ce transfert est proposée aux EPCI membres du PETR Val de Lorraine (voir annexe).

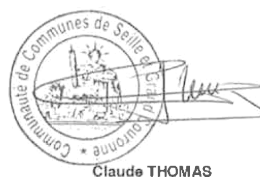
Celle-ci fixe les objectifs et conditions de réalisation de l'étude.

Il est donc proposé :

- de prendre connaissance du projet de convention
- d'autoriser le Président à signer la convention
- de transférer de manière temporaire, la compétence AOM au PETR du Val de Lorraine pour la durée de l'étude

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** la convention
- **Autorise** le transfert temporaire de la compétence AOM au PETR du Val de Lorraine
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette démarche et au lancement de cette étude



Claude THOMAS
2025.04.02 11:49:11 +0200
Ref:8474649-12722610-1-D
Signature numérique
le Président